

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

2019-7-1

Arrêté du Maire

Objet : Restriction temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de travaux rue Dupire du 05/08/2019 au 04/10/2019 inclus à Faumont.

Nous, Henri COQUELLE, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police ;
Vu le code de la route et notamment l'article R 411-8 ;
VU la demande du 27 juin 2019 de l'entreprise Jean LEFEBVRE de DOUAI (59) ;
Considérant que l'entreprise JEAN LEFEBVRE de DOUAI (59) effectuera des travaux rue Dupire à FAUMONT (59) du 05/08/2019 au 04/10/2019 inclus, et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions sécuritaires.

Nature des travaux : réfection de la voirie et des trottoirs.

ARRÊTE

Article 1er : il est autorisé l'ouverture des travaux, le dépôt de matériaux sur le domaine public ainsi que le stationnement d'engins pendant toute la durée du chantier rue Dupire à FAUMONT (59). Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit du 05/08/2019 au 04/10/2019 inclus.

Article 02 : La route sera barrée sauf aux riverains pendant toute la durée des travaux. La circulation sera déviée par les rues adjacentes.

Article 03 : une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par l'entreprise.

Article 04 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 06 : Monsieur le Maire de Faumont (59) et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Orchies (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- L'entreprise JEAN LEFEBVRE de Douai (59).
- M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la mairie de Faumont.

Fait à Faumont, le 1^{er} juillet 2019

Le Maire
Henri COQUELLE

